

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2025.07.02**

**Séance du 09 Décembre 2025**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° 2024.02.16 DU 11 AVRIL 2024

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	04 Décembre 2025
	- présents	:	12	
	- excusés	:	3	

L'an deux mil vingt cinq le neuf décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET (arrivé à 20h50), David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Éric GROS, Coralie RAVEL

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :  
Projet de restructuration de la cantine de l'école communale  
/ Demande de subventions  
MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement fixé par délibération du 11 Avril 2024, concernant les travaux de restructuration de la cantine de l'école communale. Cette modification porte sur la diminution de la participation du Leader pour être en conformité avec l'assiette éligible.

Le nouveau plan de financement se présente comme suit :

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES			RECETTES			
TRAVAUX	85.00%	525 820.00 €	REGION AURA	Contrat Région du Territoire de la CCMVR	33.07%	200 000.00 €
			ETAT	DETR/DSIL 2024	20.00%	120 940.00 €
HONORAIRES	10.00%	52 582.00 €	Fonds vert	8.27%	50 000.00 €	
			DEPARTEMENT	CAP 43	9.92%	60 000.00 €
IMPREVUS	5.00%	26 291.00 €	Pays de la Jeune Loire et ses Rivières	LEADER	6.99%	42 258.99 €
			<i>Montant total des subventions</i>		78.25%	473 198.99 €
			AUTOFINANCEMENT		21.75%	131 494.01 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>100.00%</b>	<b>604 693.00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL HT</b>		<b>100.00%</b>	<b>604 693.00 €</b>

Invité à se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve la modification du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- ✓ sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, du Pays de la Jeune Loire et de ses rivières pour le programme LEADER, de la Région Auvergne Rhône Alpes, et du Département de la Haute-Loire,
- ✓ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025,
- ✓ charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 15 Décembre 2025 et publication sur le site internet  
de la Commune le 15 Décembre 2025

Le Maire



Caroline DI VINCENZO  
AK Préfète

043-214300584-20251209-DELIB2025\_07\_02-DE  
Reçu le 15/12/2025